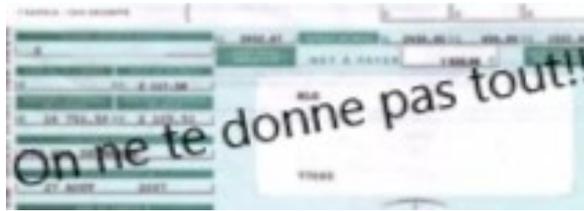




TROP PERÇU SUR SALAIRE

SANCTUARISATION DU MOIS DE DÉCEMBRE



Lors d'une audience avec le Directeur Interrégional, nous avons proposé de mettre entre parenthèses le mois de décembre pour les régularisations suite à des « trop perçus » sur salaire.

En effet trop d'agents sont victimes de cette opération sans préavis dans une période de l'année où ils comptent sur leurs salaires pour préparer les fêtes de fin d'année.

FO Justice Grand Est demande également que lorsque des opérations financières de cet acabit sont traitées, les agents concernés doivent être avisés au préalable afin d'anticiper des erreurs qui ne sont pas de leur fait avec les explications nécessaires.

FO Justice par le biais de ce communiqué rappelle au Directeur Interrégional l'engagement pris pour les mois de décembre et janvier lors de l'audience du 6 janvier dernier.

